

Marché de Noël de Nilvange

Dimanche 27 novembre 2022- de 10 h à 18 h - Salle Pierre MELLET à NILVANGE

Règlement

La Commission « Cadre de Vie » de la Ville de Nilvange organise un Marché de Noël le dimanche 27 novembre 2022 de 10 h à 18 h, à la Salle Pierre MELLET, située 18 rue Victor Hugo à NILVANGE.

Le présent règlement a pour but de fixer les modalités d'attribution et de participation à la manifestation du Marché de Noël. Il s'adresse aux associations légalement enregistrées, aux artistes amateurs et aux artisans.

La participation est gratuite. Une caution de cinquante euros sera demandée lors de l'inscription et sera restituée à l'issue de la manifestation.

L'installation des stands sera possible le dimanche 27 novembre 2021 à partir de 8 h.

L'emplacement est gratuit.

Une copie d'assurance « Responsabilité Civile » sera demandée à chaque exposant. Seul le matériel noté sur la fiche d'inscription pourra être mis à disposition. Les accessoires (nappage, décor, lumières et autres) seront à la charge de l'exposant.

La recevabilité d'une inscription est liée à l'envoi de la fiche d'inscription dûment complétée et du chèque de caution d'un montant de 50 euros libellé à l'ordre du Trésor public.

Les inscriptions doivent être envoyées avant le vendredi 28 octobre 2022 à l'adresse suivante : MAIRIE DE NILVANGE, Marché de Noël, 5 rue Victor Hugo, 57240 NILVANGE. Elles seront définitivement validées par téléphone de la Commission Cadre de Vie de la Ville de Nilvange.

En cas de désistement intervenant après le vendredi 28 octobre 2022, sauf cas de force majeure ou événement grave justifié, la caution ne sera pas remboursée.

Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages éventuels causés aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux locaux de la salle.

L'exposant s'engage à vendre uniquement des produits artisanaux réalisés par ses soins.

L'exposant s'engage à rendre les lieux propres une fois la manifestation terminée. Les organisateurs se réservent le droit de faire quitter sans délai la manifestation à toute personne (association, artiste amateur ou artisan) ayant enfreint ce règlement.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, le Pass Sanitaire pourra être exigé.

La candidature à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du règlement.

Raison sociale ou nom de l'exposant :

Fait à, le . . / . . /

Signature,
suivie de la mention
« lu et approuvé »

POUR RÉSUMER

Inscription ouverte aux :

- Associations légalement enregistrées ;
- Aux artistes amateurs ;
- Aux artisans.

Participation gratuite.

Emplacement gratuit

Installation des stands dimanche 27 novembre 2022 à partir de 8 h.

Retour du dossier d'inscription :

Avant le vendredi 28 octobre 2022 à l'adresse suivante : MAIRIE DE NILVANGE, Marché de Noël, 5 rue Victor Hugo, 57240 NILVANGE.

Pièces à joindre :

- Fiche d'inscription dûment complétée ;
- Copie d'assurance « Responsabilité Civile » ;
- Chèque de caution de 50 euros libellé à l'ordre du Trésor public ;
- Photographie(s) des objets exposés.

L'inscription sera définitivement validée par téléphone de la commission Cadre de Vie de la Ville de Nilvange.

LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS

1



Se laver très régulièrement les mains

2



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

3



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

4



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000 (appel gratuit)